

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 512

27 février 2012

SOMMAIRE

AERIUM 2 Capital S.à r.l.	24544	CeFeA S.A.	24566
AERIUM Properties 2 S.à r.l.	24544	Cochco S.A.	24575
AIR-LNG S.A.	24552	Compagnie Financière Privée	24556
Alces	24552	Concept Factory S.A.	24575
Alginic S.à.r.l.	24552	Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A. ...	24575
Allmende S.A.	24552	Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A. ...	24576
ARJUFRA Group S.à r.l.	24552	Convert-Lux S.A.	24563
Asie Express Sàrl	24553	CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l.	24576
Asselborn International Sàrl	24545	Crèche ZOO magique	24558
Assurimmo Concept S.à r.l.	24557	Dragonfly Invest S.A.	24560
Autoexpress S.à r.l.	24562	Efforts S.A.	24567
AVRANCHE Entreprise immobilière S.A.	24562	Elina Invest Sàrl	24562
Badger Brewin'Jake s.à r.l.	24563	Galaxy Management Services (Luxem- bourg) S.A.	24576
Bake Holdco 4 SA	24562	Lion Lux Finance S.à r.l.	24574
Batiselect S.A.	24566	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.	24564
Bendler Investments S. à r.l.	24563	Open Text Finance S.à r.l.	24530
B.L.I.C. S.A. - Bureau Luxembourgeois d'Intermédiaire de Commerce	24563	Osram Finance & Co S.A.	24575
Bolton Square S.A.	24576	Pincton Holding S.A. SPF	24567
Boutique Féline Sàrl	24566	Randstad Luxembourg North America S.à r.l.	24553
Broekhof Holding B.V. S.à r.l.	24567	Société Nationale de Circulation Automo- bile S.à r.l.	24543
Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à.r.l.	24574	Société Nationale de Contrôle Technique	24543
Cadogan London City S.à r.l.	24553	Tetris SA	24558
Canadalux S.à r.l.	24545	Varesa Management S.à.r.l.	24556
CA.P.EQ. Partners HP I S.C.A.	24574		
CapMan Mezzanine V Manager S.A.	24553		
CapMan Public Market Manager S.A.	24542		

Open Text Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.192.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve,

on the second day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Open Text S.A., a société anonyme, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 154208,

duly represented by Mr. Carsten Opitz, Maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2011 in Reading, United Kingdom; and

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name – Duration – Purpose – Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber and anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Open Text Finance S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital – Shares – Register of shareholders – Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), consisting of twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders – Vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any member of the board of managers or by the sole signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) – Independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises agréés, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year – Profits – Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first July of each year and shall terminate on thirty June the following year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends – Share premium.

24.1. The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on thirty June 2012.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Open Text S.A., aforementioned, paid twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) in subscription for twenty thousand (20,000) shares.

Total: Twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) paid for twenty thousand (20,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder, passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at five (5).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

- a) Gordon Davies, Chief Legal Officer and Corporate Secretary, Open Text Corporation, born on 4 April 1962 in Vancouver, Canada, with professional address at 38 Leek Crescent, Richmond Hill, Ontario, Canada;
- b) Paul McFeeters, Chief Financial Officer, born on 1 September 1954 in Lindsay, Canada, with professional address at 38 Leek Crescent, Richmond Hill, Ontario, Canada;
- c) David Wareham, General Manager, EMEA, Open Text UK Ltd., born on 15 July 1965 in Wokingham, England, with professional address at 420 Thames Valley Park Drive, Reading, United Kingdom;
- d) Walter Koehler, VP, Global Services EMEA, Open Text Software GmbH, born on 1 October 1963 in Ulm, Germany, with professional address at Werner-von-Siemens-Ring, 20, Grasbrunn, Germany; and
- e) Luc Sunnen, Expert comptable, born on 22 December 1961 in Luxembourg, with professional address at 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on 30 June 2012 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder signed together with Us notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour de janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Open Text S.A., une société anonyme existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'inscription B 154208, dûment représentée par M. Carsten Opitz, Maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Reading, Royaume-Uni le 22 décembre 2011; et

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom – Durée – Objet – Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est établi entre le souscripteur et toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Open Text Finance S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature,

ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social – Parts sociales – Registre des associés – Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique".

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés – Vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique".

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ou par la seule signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par

la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) – Réviseur(s) d'entreprises agréés.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social – Bénéfices – Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires – Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2012.
- 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Open, Text S.A., susnommée,

a payé vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) pour une souscription de 20.000 (20.000) parts sociales.

Total: vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) payés pour 20.000 (20.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de 20.000,- dollars américains (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, en sa qualité d'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à cinq (5).
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
 - a) Gordon Davies, Chief Legal Officer and Corporate Secretary, Open Text Corporation, né le 4 avril 1962 à Vancouver, Canada, ayant pour adresse professionnelle 38 Leek Crescent, Richmond Hill, Ontario, Canada;
 - b) Paul McFeeters, Chief Financial Officer, né le 1 September 1954 à Lindsay, Canada, ayant pour adresse professionnelle 38 Leek Crescent, Richmond Hill, Ontario, Canada;
 - c) David Wareham, General Manager, EMEA, Open Text UK Ltd., né le 15 juillet 1965 à Wokingham, England, ayant pour adresse professionnelle 420 Thames Valley Park Drive, Reading, Angleterre;
 - d) Walter Koehler, VP, Global Services EMEA, Open Text Software GmbH, né le 1 octobre 1963 à Ulm, Germany, ayant pour adresse professionnelle Werner-von-Siemens-Ring, 20, Grasbrunn, Allemagne; et
 - e) Luc Sunnen, Expert comptable, né le 22 December 1961 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se terminant le 30 juin 2012 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.
4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la partie comparante, le représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2012. Relation: EAC/2012/296. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009096/710.

(120009751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

CapMan Public Market Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.321.

Par décisions du conseil d'administration tenu en date du 12 décembre 2011, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Copter Niko Johannes Haavisto, avec adresse au 32, Korkeavuorenkatu, 00130 Helsinki, Finlande, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Accepter la démission de Torben von Lowzow, avec adresse au 6, Christiansholms Parallevej, 2930 Klampenborg, Danemark de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010091/16.

(120011299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**SNCA, Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SNCT, Société Nationale de Contrôle Technique).**

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 6.795.

L'an deux mille douze, le treize janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) L'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre du Développement durable et des infrastructures, Monsieur Claude WISELER,

ici représenté par Madame Félicie WEYCKER, demeurant à L-2410 Strassen, 119, rue de Reckenthal, en vertu d'une procuration sous seing donnée le 9 janvier 2012,

- propriétaire de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales.

2) La BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1 et 2, place de Metz, 1, rue Zithe,

ici représentée par Monsieur Gilbert ERNST, demeurant à L-1243 Luxembourg, 17, rue Félix de Blochhausen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 janvier 2012,

- propriétaire de cent (100) parts sociales.

3) La FEDERATION DES GARAGISTES DU GRANDDUCHE DE LUXEMBOURG (FEGARLUX), Asbl, ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 2, circuit de la Foire Internationale,

ici représentée par Monsieur Ralph WEIS, demeurant à L-1131 Luxembourg, 7, rue Antoine, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 janvier 2012,

- propriétaire de vingt-deux (22) parts sociales.

4) LA SECURITE ROUTIERE, Asbl, ayant son siège social à L-8081 Bertrange, 75, rue de Mamer,

ici représentée par Monsieur Paul SCHMIT, demeurant à L-5372 Munsbach, 10, um Schënnbiërg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 janvier 2012,

- propriétaire d'une (1) part sociale.

5) LA CHAMBRE DES METIERS, ayant son siège à L-1347 Luxembourg, 2, circuit de la Foire Internationale,

ici représentée par Monsieur Ralph WEIS, demeurant à L-1131 Luxembourg, 7, rue Antoine, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 janvier 2012,

- propriétaire d'une (1) part sociale.

6) LA CONFEDERATION LUXEMBOURGEOISE DU COMMERCE, ayant son siège à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi,

ici représentée par Monsieur Thierry NOTHUM, demeurant à L-6970 Oberanven, 38a, rue Andethana, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 janvier 2012,

- propriétaire d'une (1) part sociale.

Les six prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE», en abrégé «SNCT», société à responsabilité limitée, avec siège social à Sandweiler, constituée sous la dénomination de STATION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR VEHICULES AUTOMOTEURS suivant acte notarié en date du 14 mars 1964, publié au Mémorial C, numéro 37 du 14 mai 1964, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6795, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1321 du 12 septembre 2002.

Ensuite les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de «SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE», en abrégé «SNCT» en «SOCIETE NATIONALE DE CIRCULATION AUTOMOBILE S.à r.l.», en abrégé «SNCA» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de «SOCIETE NATIONALE DE CIRCULATION AUTOMOBILE S.à r.l.», en abrégé «SNCA»».

Deuxième résolution

Les associés déclarent fixer l'adresse du siège social de la société au 11, rue de Luxembourg à L-5230 Sandweiler.

Troisième résolution

En vue de filialiser l'activité relative à l'inspection automobile, les associés décident de donner mandat au Président du Conseil d'Administration de la société «SOCIETE NATIONALE DE CIRCULATION AUTOMOBILE S.à r.l.», en abrégé «SNCA»

aux fins de procéder à la signature d'un acte de constitution de société anonyme à recevoir par le notaire instrumentaire en date de ce jour.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à € 1.100.-.

DONT ACTE, fait et passé à Sandweiler, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Weycker, G. Ernst, R. Weis, P. Schmit, T. Nothum, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 janvier 2012. Relation: EAC/2012/669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009215/76.

(120009817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

AERIUM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.243.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010032/9.

(120012068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

AERIUM 2 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.323.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010033/9.

(120012060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Asselborn International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50, Z.I. rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.147.

Les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ASSELBORN INTERNATIONAL S.à.r.l., susvisée, notifient à l'égard des tiers:

- que le siège de la société se situe désormais à L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50 Z.I. rue Jos Kieffer,
- que l'adresse de l'associée-gérante (technique), Madame Patricia Massay, est désormais 7, voie des Rixhalles à B-4190 Xhoris (Ferrières) – Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 19.01.2012.

Référence de publication: 2012010054/14.

(120011711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 225.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.992.

In the year two thousand and eleven, the thirtieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Canadalux S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of 16 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – No. 885 of 28 April 2010. (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger of 29 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – No. 1029 of 17 May 2010.

There appeared:

4552822 CANADA INC. a company incorporated under the laws of Canada with its registered office in 3100 Côte-Vertu, Suite 300, Ville St-Laurent QC H4R 2J8, Canada (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, residing in Ettelbrück, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the agenda of the Meeting is as follows:

(a) insertion of article 8.3 of the articles of association of the Company regarding the ordinary share premium attached to the ordinary shares and the MRPS Share Premium (as defined in the Articles), including the conversion of the MRPS Share Premium into ordinary share premium;

(b) conversion of USD 1,000,000 (one million US Dollars) of MRPS Share Premium into USD 1,000,000 (one million US Dollars) of ordinary share premium;

(c) increase the share capital of the Company by USD 25,100 (twenty-five thousand one hundred US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars), represented by 1,000 (one thousand) ordinary shares and 1,000 (one thousand) mandatory redeemable preferred shares (MRPS) with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to an amount of USD 225,100 (two hundred and twenty-five thousand one hundred US Dollars) by way of the creation and issuance of 1 (one) ordinary share, with a subscription price of USD 250,100 (two hundred and fifty thousand one hundred US Dollars), and 250 (two hundred and fifty) MRPS, with an aggregate subscription price of USD 24,749,900 (twenty-four million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred US Dollars) each ordinary share and each MRPS having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars).

(d) intervention, subscription to and payment in full by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item (c) above by means of the contribution in kind of a claim held by the Sole Shareholder against the Company, which shall be valued at USD 25,000,000 (twenty-five million US Dollars);

(e) subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the share capital increase referred to under items (c) above;

(f) amendment to the first paragraph of article 17.3 of the articles of association of the Company;

(g) allocation of an amount of USD 2,510 (two thousand five hundred and ten US Dollars) from the MRPS Share Premium Account (as defined in the Articles) to the legal reserve;

(h) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary share and MRPS in the share register of the Company; and

(i) miscellaneous.

2. that the 1,000 (one thousand) ordinary shares and 1,000 (one thousand) MRPS having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting. The Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance; and

3. that the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to insert a new article 8.3 of the Articles, which shall read as follows:

" 8.3. Ordinary Share Premium and MRPS Share Premium

Any outstanding share premium paid in connection with the subscription of ordinary shares of the Company (the Ordinary Share Premium) shall be credited to the ordinary share premium account of the Company (the Ordinary Share Premium Account).

Any distribution out of the Ordinary Share Premium Account can only be made to the holders of the ordinary shares.

As further set out in articles 8 and 17 of these Articles, any distribution out of the MRPS Share Premium Account can only be made to the holders of the MRPS.

All or part of the MRPS Share Premium may be converted into Ordinary Share Premium by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company passed in accordance with article 14 paragraph 2 of these Articles.

All or part of the MRPS Share Premium may be allocated to the legal reserve by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company passed in accordance with article 14 paragraph 2 of these Articles."

Second resolution

The Meeting acknowledges that, as of the date hereof, on the basis of interim accounts of the Company prepared by the management of the Company dated as of the date hereof, the outstanding amount of MRPS Share Premium is set at USD 99,900,000 (ninety-nine million nine hundred thousand US Dollars).

In accordance with article 8.3 of the Articles, as adopted under the first resolution, the Meeting subsequently resolves to convert USD 1,000,000 (one million US Dollars) of MRPS Share Premium into Ordinary Share Premium, and as a result, the amount of MRPS Share Premium is set at USD 98,900,000 (ninety-eight million nine hundred thousand US Dollars) and the amount of Ordinary Share Premium is set at USD 1,000,000 (one million US Dollars).

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by USD 25,100 (twenty-five thousand one hundred US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars), represented by 1,000 (one thousand) ordinary shares and 1,000 (one thousand) MRPS with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to an amount of USD 225,100 (two hundred and twenty-five thousand one hundred US Dollars) by way of the creation and issuance of 1 (one) ordinary share, with a subscription price of USD 250,100 (two hundred and fifty thousand one hundred US Dollars), and 250 (two hundred and fifty) MRPS, with an aggregate subscription price of USD 24,749,900 (twenty-four million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred US Dollars), each ordinary share and each MRPS having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars).

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the third resolution above:

Intervention – Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the 1 (one) newly issued ordinary share of the Company, with a subscription price of USD 250,100 (two hundred and fifty thousand one hundred US Dollars), and to the new 250 (two hundred and fifty) MRPS, with an aggregate subscription price of USD 24,749,900 (twenty-four million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred US Dollars), each ordinary share and each MRPS having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) (collectively the Newly Issued Shares) by the contribution in kind of a claim held by the Sole Shareholder against the Company, which shall be valued at USD 25,000,000 (twenty-five million US Dollars) for the purpose of this contribution (the Claim) and (ii) fully pay up the Newly Issued Shares by hereby contributing the Claim to the Company.

The value of said contribution made by the Sole Shareholder has been certified to the undersigned notary by the interim accounts of the Company and signed for approval by the management of the Sole Shareholder which shows that the value for the purpose of the contribution of the Claims contributed to the Company by the Sole Shareholder is worth at least USD 25,000,000 (twenty-five million US Dollars).

It results also in essence from a certificate issued by the Sole Shareholder dated December 2011 relating to the Claim contributed to the Company in the manner described above, that:

1. the Sole Shareholder is the owner of the Claim;
2. the Sole Shareholder has the corporate power to dispose of the Claim;
3. the Claim is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Claim and the Claim is not subject to any attachment;
4. there exists no pre-emption rights nor any other rights whereby any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
5. according to the law applicable to the Claim, the Claim is freely transferable and the Claim may actually be transferred to the Company by way of a declaration made by the Sole Shareholder at this Meeting;
6. all formalities required under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Claim, if any, will be effected upon this Meeting; and
7. the Claim is worth at least USD 25,000,000 (twenty-five million US Dollars).

It results also in essence from a certificate issued by the Company dated 20 December 2011 relating to the Claim contributed to the Company in the manner described above that the Claim is worth at least USD 25,000,000 (twenty-five million US Dollars).

All the certificates referred to above shall be referred to as the Certificates.

The Certificates, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Claim is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

The Meeting acknowledges that the contribution in kind of the Claim is allocated as follows:

- an amount of USD 25,100 (twenty-five thousand one hundred US Dollars) to the share capital of the Company;
- an amount of USD 24,724,900 (twenty-four million seven hundred and twenty-four thousand nine hundred US Dollars) to the MRPS Share Premium Account; and
- an amount of USD 250,000 (two hundred and fifty thousand US Dollars) to the Ordinary Share Premium Account.

As a result of the above, the Meeting acknowledges that the shareholding in the Company is as follows:

SHAREHOLDER	ORDINARY SHARES	MRPS
4552822 CANADA INC.	1,001	1,250

The Meeting further acknowledges that, as a result of the above:

- the MRPS Share Premium is set at USD 123,624,900 (one hundred and twenty-three million six hundred and twenty-four thousand nine hundred US Dollars); and
- the Ordinary Share Premium is set at USD 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand US Dollars).

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the third and fourth resolutions, so that it henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** the subscribed share capital of the Company is set at USD 225,100 (two hundred and twenty-five thousand one hundred US Dollars) represented by 1,001 (one thousand one) ordinary shares and 1,250 (one thousand two hundred and fifty) mandatory redeemable preferred shares (MRPS), with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each; the ordinary shares and the MRPS being individually referred to as a share and collectively to as the shares."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 17.3 of the Articles which shall henceforth read as follows, it being understood that the remaining paragraph of article 17.3 of the Articles remains unchanged:

" **17.3.** Thereafter, each MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2) being equal to any (a) income received by the Company in respect of the asset issued by Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 100,000,000 (one hundred million US Dollars) financed by the issuance of MRPS and to be subscribed by the Company on or around March 29, 2010 and (b) income received by the Company in respect of the asset issued by Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 25,000,000 (twenty-five million US Dollars) financed by the issuance of MRPS and to be subscribed by the Company on or around 6 December 2011

(the Asset) minus an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of MRPS from time to time, which shall accrue daily, less the amount of the relevant Dividend 1."

Seventh resolution

The Meeting acknowledges that, as of the date hereof, on the basis of the management accounts of the Company referred to under the second resolution, the outstanding amount of the legal reserve is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars).

In accordance with article 8.3 of the Articles, as adopted under the first resolution, the Meeting resolves to allocate an amount of USD 2,510 (two thousand five hundred and ten US Dollars) from the MRPS Share Premium Account to the legal reserve.

The Meeting, acknowledges that, as a result of such allocation to the legal reserve:

- the legal reserve is set at USD 22,510 (twenty-two thousand five hundred and ten US Dollars); and
- The MRPS Share Premium is set at USD 123,622,390 (one hundred and twenty-three million six hundred and twenty-two thousand three hundred ninety US Dollars).

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Canadalux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte du notaire instrumentant le 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 885 du 28 avril 2010 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentant le 29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°. 1029 du 17 mai 2010.

A COMPARU:

4552822 CANADA INC, une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 3100 Côte-Vertu, Suite 300, Ville St-Laurent QC H4R 2J8, Canada (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Fons Mangan, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Ettelbrück, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant en nom et pour compte et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Insertion de l'article 8.3 dans les statuts de la Société relatif à la prime d'émission des parts sociales ordinaires attachée aux parts sociales ordinaires et la prime des parts sociales MRPS (comme définit dans les Statuts), incluant la conversion de la prime des parts sociales MRPS en prime d'émission des parts sociales ordinaires.

2. Conversion de 1.000.000 USD (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) de la prime des parts sociales MRPS en 1.000.000 USD (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) de prime d'émission des parts sociales;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25.100 USD (vingt-cinq mille cent dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 200.000 USD (deux cent mille

dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.000 (mille) parts sociales ordinaires et 1.000 (mille) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 225.100 USD (deux cent vingt-cinq mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de création et d'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ordinaire de la Société, ayant un prix de souscription de 250.100 USD (deux cent cinquante mille cent dollar des Etats-Unis d'Amérique) et 250 (deux cent cinquante) parts sociales MRPS, ayant un prix de souscription agréé de 24.749.900 USD (vingt-quatre million sept cent quarante-neuf mille neuf cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour chaque part sociale ordinaire et chaque part sociale MRPS ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique);

4. Intervention, souscription et libération intégrale par l'Associé Unique de l'augmentation de capital social spécifié sous l'article (c) ci-dessus, au moyen d'un apport en nature d'une créance tenue par l'Associé Unique envers la Compagnie, d'un montant de 25.000.000 USD (vingt-cinq millions dollars des Etats-Unis d'Amérique);

5. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point (c) ci-dessus;

6. Allocation d'un montant de 2.510 USD (deux mille cinq cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) du compte des parts sociales MRPS (comme définit dans les Statuts) à la réserve légale;

7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales ordinaires et des parts sociales MRPS nouvellement émises; et

8. Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 8.3 aux Statuts, qui aura la teneur suivante:

" **8.3.** Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires et Prime d'Emission MRPS Toute prime d'émission payée en relation avec la souscription de parts sociales ordinaires (Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires)devra être verse sur le compte prime d'émission parts sociales ordinaires(Le Compte de Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires).

Toute distribution à partir du Compte de Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaire ne pourra se faire qu'au profit de détenteurs de parts sociales ordinaires.

Comme stipulé dans les articles 8 et 17 de ces Statuts, toute distribution à partir du Compte de Prime d'Emission MPRS ne pourra se faire qu'au profit de porteurs de MRPS.

Tout ou partie de la Prime d'Emission MRPS peut être converti en Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en accord avec les termes de l' article 14 paragraphe 2 de ces Statuts.

Tout ou partie de la Prime d'Emission MRPS peut être allouée à la réserve légale Ordinaires par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en accord avec les termes de l' article 14 paragraphe 2 de ces Statuts."

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte que, à la date du présent acte, et sur la base des comptes intermédiaire de la Société préparé par la direction de la Société et date à la date des présentes, le montant de Prime d'Emission MRPS est fixé à USD 99.900.000 (quatre-vingt dix-neuf million neuf cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

En accord avec les termes de l'article 8.3 des Statuts, tel qu'adopté dans la première résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de convertir USD 1.000.000 (un million de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) de Prime d'Emission MRPS en Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires, avec comme résultat que le montant de la Prime d'Emission MRPS est fixé à USD 98.900.000 (quatre-vingt dix-huit million neuf cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et le montant de la Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires et de USD 1.000.000 (un million de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25.100 USD (vingt-cinq mille cent dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 200.000 USD (deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.000 (mille) parts sociales ordinaires et 1.000 (mille) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 225.100 USD (deux cent vingt-cinq mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de création et d'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ordinaire de la Société, ayant un prix de souscription de 250.100 USD (deux cent cinquante mille cent dollar des Etats-Unis d'Amérique) et 250 (deux cent cinquante) parts sociales MRPS, ayant un prix de souscription agréé de 24.749.900 USD (vingt-quatre million sept cent quarante-neuf mille neuf cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour chaque part sociale ordinaire et chaque part sociale MRPS ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique)

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve et décide d'enregistrer la souscription suivante, la libération totale de l'augmentation de capital reprise sous la troisième résolution ci-dessus:

Intervention – Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare (i) souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire de la Société, ayant un prix de souscription de 250.100 USD (deux cent cinquante mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), et à 250 (deux cent cinquante) nouvelles MRPS, ayant un prix de souscription total de 24.749.900 USD (vingt-quatre million sept cent quarante-neuf mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), chacune part sociale ordinaire et chaque MRPS ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (collectivement les Parts Sociales Nouvellement Emises) par l'apport en nature se composant d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société, qui est évaluée à 25.000.000 USD (vingt-cinq million de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour les besoins de cet apport (la Créance) et (ii) de libérer totalement les Parts Sociales Nouvellement Emises par l'apport de la Créance à la Société.

La valeur dudit apport fait par l'Associé Unique a été certifiée au notaire instrumentaire par la voie de comptes intérimaires de la Société et contresigné pour accord par la direction de l'Associé Unique qui démontrent que la valeur de la Créance pour les besoins de l'apport fait à la Société par l'Associé Unique est de au moins 25.000.000 USD (vingt-cinq million de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Il résulte en essence d'un certificat émis par l'Associé Unique date du 21 décembre 2011 en relation avec la Créance apportée à la Société de la manière décrite ci-dessous, que:

1. L'Associé Unique est le détenteur de la Créance;
2. L'Associé Unique a le pouvoir de disposer de la Créance;
3. la Créance ne fait l'objet d'aucune hypothèque ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir toute hypothèque ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun lien;
4. il n'existe aucun droit de pre-emption ni aucun autres droits par lequel toute personne a le droit d'exiger que la Créance lui soit transférée;
5. selon les termes de la loi applicable à la Créance, la Créance est librement cessible et la Créance peut être transférée à la Société par voie d'une déclaration faite par l'Associé Unique à cette Assemblée;
6. toutes les formalités requise par la loi applicable suite à l'apport en nature de la Créance, si il en existe, seront effectuées lors de cette Assemblée; et
7. la valeur de la Créance est d'au moins 25.000.000 USD (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Il résulte également d'un certificat émis par la Société date du 20 décembre 2011 en relation avec la Créance apportée à la Société de la manière décrite ci-dessus que la Créance vaut au moins 25.000.000 USD (vingt-cinq million de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Tous les certificats mentionnés ci-dessus sont appelés les Certificats.

Les Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexes au présent acte aux fins d'enregistrement.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été faite au notaire instrumentaire qui en témoigne expressément.

L'Assemblée prend acte que l'apport en nature de la Créance est alloué comme suit:

- un montant de 25.100 USD (vingt-cinq mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) au capital social de la Société;
- un montant de 24.724.900 USD (vingt-quatre million sept cent vingt-quatre mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au Compte Prime d'Emission MRPS; et
- un montant de 250.000 USD (deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au Compte Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée prend acte que l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

ASSOCIE	PARTS SOCIALES ORDINAIRES	MRPS
4552822 CANADA INC.	1,001	1,250

L'Assemblée décide qu'il résulte de ce qui précède que:

- la Prime d'Emission MRPS est fixée à 123.624.900 USD (cent vingt-trois millions six cent vingt-quatre mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique); et
- la Prime d'Emission des Parts Sociales ordinaires est fixée à 1.250.000 USD (un million deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter les troisièmes et quatrièmes résolutions, de façon à ce qu'il est la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est établi à USD 225,100 (deux cent vingt-cinq mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.001 (mille une) parts sociales ordinaires, et 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement (les MRPS), d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune. Les parts sociales ordinaires et les MRPS étant individuellement désignées par le terme de part sociale et collectivement comme des parts sociales."

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'amender le premier paragraphe de l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante, étant entendu que le paragraphe restant de l'article 17.3 des Statuts reste inchangé:

" **17.3.** Par conséquent, chaque MRPS donne droit à son détenteur à un deuxième dividende préférentiel cumulatif (Dividende 2) égal (i) à tout revenu perçu par la Société pour l'actif émis par Stella Jones U.S. d'une valeur de USD 100.000.000 (cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) financés au moyen de l'émission de MRPS et devant être souscrits par la Société le, ou aux environs du 29 mars 2010, and (b) au revenu reçu par la Société en relation avec l'actif émis par Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION ayant une valeur de 25.000.000 USD (vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) financé par l'émission de MRPS et devant être souscrit par la Société aux environs du 6 décembre 2011 (l'Actif) déduction faite d'une marge correspondante devant être convenue entre la Société et les détenteurs de MRPS le cas échéant, qui s'accumulera quotidiennement, moins le montant du Dividende 1."

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que, à la date des présentes, sur la base des comptes de la Société tel qu'il en fait référence à la deuxième résolution, le montant de la réserve légale est fixé à 20,000 USD (vingt-mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

En accord avec l'article 8.3 des Statuts, tel qu'adopté dans la première résolution, l'Assemblée décide d'allouer un montant de 2,510 USD (deux mille cinq cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) depuis le Compte Prime d'Emission MRPS vers la réserve légale.

L'Assemblée prend acte que, suite à cette allocation à la réserve légale:

- le montant de la réserve légale est fixé à 22.510 USD (vingt-deux mille cinq cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique); et
- le montant de la Prime d'Emission MRPS est fixé à 123,622,390 USD (cent vingt-trois millions six cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Huitième résolution

L'Assemblée décide (i) de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y inscrire l'émission des Nouvelles Parts Sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société et (ii) d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement et au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société.

Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012008146/365.

(120009058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Alginic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 82.574.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 13 Janvier 2012.

Pour ALGINIC s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012010041/13.

(120011430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

AIR-LNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.413.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2012010036/10.

(120011733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Alces, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010040/10.

(120011491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Allmende S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010046/10.

(120012165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

ARJUFRA Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010051/9.

(120011427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

CapMan Mezzanine V Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.571.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 12 décembre 2011, les administrateurs ont décidé de:

1. Coopter Niko Johannes Haavisto, avec adresse au 32, Korkeavuorenkatu, 00130 Helsinki, Finlande, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Accepter la démission d'Annika Hillman, avec adresse au 18, Utmarksvagen, 167 54 Bromma, Suède, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010089/15.

(120011300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Cadogan London City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 154.084.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010100/9.

(120012061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Asie Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 64.715.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010053/10.

(120011814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.117.800,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 140.086.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Randstad Luxembourg North America S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Trade Register section B number 140.086, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated on June 27, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1881 of July 31, 2008; and whose Articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2011 published in the Memorial C number 2653 of November 2, 2011.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with the same professional address. The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with the same professional address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,644,714 (twelve million six hundred and forty-four thousand seven hundred and fourteen) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Share capital reduction by an amount of EUR 50 (fifty euro),

in order to bring the share capital from its current amount of EUR 316,117,850 (three hundred sixteen million one hundred seventeen thousand eight hundred and fifty euro) to EUR 316,117,800 (three hundred sixteen million one hundred seventeen thousand eight hundred euro),

by cancellation of 2 ordinary shares and reimbursement to the sole shareholder of a total amount of EUR 207,441,000, including the reimbursement of a share premium up to an amount of EUR 207,440,950.

2. Power given to the board of managers of the Company to organise the reimbursement of the cancelled shares in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

3. Amendment of the article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to reduce the share capital by an amount of EUR 50 (fifty euro) in order to bring it from its current amount of EUR 316,117,850 (three hundred sixteen million one hundred seventeen thousand eight hundred and fifty euro) to EUR 316,117,800 (three hundred sixteen million one hundred seventeen thousand eight hundred euro),

by cancellation of 2 ordinary shares and reimbursement to the sole shareholder of a total amount of EUR 207,441,000, including the reimbursement of a share premium up to an amount of EUR 207,440,950.

The modalities of the reimbursement will be decided through a resolution of the board of managers.

Second resolution

The meeting resolves that all powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is EUR 316,117,800 (three hundred sixteen million one hundred seventeen thousand eight hundred euro), represented by 12,644,712 (twelve million six hundred and forty-four thousand seven hundred and twelve) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous-signé.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Randstad Luxembourg North America S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen section B numéro 140.086, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro

1881 du 31 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 2 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2653 du 2 novembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.644.714 (douze millions six cent quarante-quatre mille sept cent quatorze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 50 (cinquante euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 316.117.850 (trois cent seize millions cent dix-sept mille huit cent cinquante euros) à EUR 316.117.800 (trois cent seize millions cent dix-sept mille huit cents euros),

par l'annulation de 2 parts sociales ordinaires et le remboursement à l'associé unique de la somme totale de EUR 207.441.000, englobant le remboursement de la prime d'émission à hauteur de EUR 207.440.950.

2. Autorisation à donner au conseil de gérance de la Société d'organiser le remboursement des parts sociales annulées en conformité aux dispositions de la loi luxembourgeoise en cas de réduction de capital.

3. Modification afférente de l'article 8 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 50 (cinquante euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 316.117.850 (trois cent seize millions cent dix-sept mille huit cent cinquante euros) à EUR 316.117.800 (trois cent seize millions cent dix-sept mille huit cents euros),

par l'annulation de 2 parts sociales ordinaires et le remboursement à l'associé unique de la somme totale de EUR 207.441.000, englobant le remboursement de la prime d'émission à hauteur de EUR 207.440.950.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement à l'associé unique.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art.** Le capital social est fixé à EUR 316.117.800 (trois cent seize millions cent dix-sept mille huit cents euros), représenté par 12.644.712 (douze millions six cent quarante-quatre mille sept cent douze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/687. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009156/138.

(120009821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

COFIPRI, Compagnie Financière Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.228.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 janvier 2012 à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur supplémentaire:

Monsieur Jean-Christophe CAMOLETTI, directeur de société, demeurant au 36, Rue du Bois de Boulogne, F-92200 Neuilly-sur-Seine, né le 31/03/1954 à Paris 16E.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

Le nombre des administrateurs passe de 3 à 4.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012010098/16.

(120011528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Varesa Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.012.

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur François Fraiberger, dirigeant d'entreprises, né le 14 octobre 1943, à La Tronche (France), demeurant au 13, rue Payenne, F-75003 Paris,

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2. Madame Michèle Fraiberger, médecin, née le 8 décembre 1946, née à Lyon 6^{ème} (France), demeurant au 13, rue Payenne, F-75003 Paris,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclare être les seuls associés de la société à responsabilité limitée VARESA MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 156.012,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2489 du 17 novembre 2010.

dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les associés, représentés comme dit ci-avant, prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Le capital social est augmenté à concurrence de onze millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix euros (€ 11.584.790,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à onze millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix euros (€ 11.597.290,-) par la création de un million cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf (1.158.479) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les un million cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf (1.158.479) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune, sont souscrites comme suit:

- Un million cent sept mille cinquante-deux (1.107.052) parts sociales par Monsieur François FRAIBERGER, prénommé, représenté par son mandataire et

- Cinquante et un mille quatre cent vingt-sept (51.427) parts sociales par Madame Michèle FRAIBERGER, prénommé, représentée par son mandataire.

Les nouvelles parts sont libérées par les apports en nature suivants:

- Monsieur François FRAIBERGER, prénommé, par son mandataire déclare libérer les un million cent sept mille cinquante-deux (1.107.052) parts sociales par l'apport de sept mille cent soixante-quinze (7.175) parts sociales en pleine propriété et 168.000 parts sociales en usufruit de la société à responsabilité limitée de droit français VARESA, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 479 626.954, dont le siège social est situé au 55, avenue Hoche, F-75008 Paris;

- Madame Michèle FRAIBERGER, prénommée, par son mandataire déclare libérer les cinquante et un mille quatre cent vingt-sept (51.427) parts sociales par l'apport de sept mille cent soixante-quinze (7.175) parts sociales en pleine propriété de la société à responsabilité limitée de droit français VARESA, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 479 626.954, dont le siège social est situé au 55, avenue Hoche, F-75008 Paris

Il résulte de déclarations des associés annexées au présent acte que les parts sociales ainsi apportées sont à disposition de la société VARESA MANAGEMENT S.à r.l. et que la valeur de cet apport correspond au moins au montant global de cette augmentation de capital.

Suite à cette augmentation de capital, l'article six (6) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à onze millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix euros (€ 11.597.290,-) divisé en un million cent cinquante-neuf mille sept cent vingt-neuf (1.159.729) parts sociales de dix euros (€ 10,-) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ cinq mille trois cents euros (€ 5.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17373. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009276/69.

(120009906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Assurimmo Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 151.131.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de liquidation et de partage reçu par le notaire Patrick SERRES, de résidence à Remich, en date du 19 décembre 2011, enregistré à Remich le 22 décembre 2011, référence: 2011/1763:

Que Madame Sandra HEYARD, agent d'assurance, née le 15 février 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-5413 Canach, 1, Kaulenwiss,

a repris les quarante-neuf (49) parts sociales ayant appartenu à Monsieur Robert GONNER.

Madame Sandra HEYARD est dès lors propriétaire de la totalité des cent (100) parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 janvier 2012.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2012010055/18.

(120011536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Tetris SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.909.

—
Rectification de l'extrait

No. du dépôt initial: 090135976

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Contern le 12 mai 2009, que les mandats des administrateurs suivants étant venus à échéance ont été reconduits pour la durée de 6 ans:

Monsieur Robert Dennewald, ayant son adresse professionnelle à rue des Chaux, L-5324 Contern

Monsieur Daniel Gheza, ayant son adresse professionnelle à 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange

Monsieur Arthur Weis, ayant son adresse professionnelle à rue des Chaux, L-5324 Contern

Il résulte également de ce procès-verbal que le mandat de l'administrateur suivant n'a pas été reconduit:

Madame Eva Kremer, ayant son adresse professionnelle à 7, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg

Il résulte également de ce procès-verbal que la personne suivante a été nommée commissaire de la société avec effet au 12 mai 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2009:

Madame Gaby Kimmel, demeurant professionnellement à Rue des Chaux, L-5324 Contern.

TETRIS S.A.

Référence de publication: 2012010564/21.

(120010480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Crèche ZOO magique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 150, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 166.211.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Madame Clémentine UWAGAGA, éducatrice, née le 2 août 1971 à Kanzenze/Kigali (Rwanda), demeurant à L-4611 Differdange, 88, rue Jos Lommel (ci-après la «Comparante»).

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation de crèches, de foyers de jour pour enfants, ainsi que de garderies.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'associés, d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Crèche ZOO magique».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article soient respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant, respectivement du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Madame Clémentine UWAGAGA, pré-qualifiée:	100 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

Avertissement

L'attention de la Comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes, les autorisations et agréments requis afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Décisions de l'associée unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Madame Clémentine UWAGAGA, pré-qualifiée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1220 Luxembourg, 150, rue de Beggen.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. UWAGAGA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2011. Relation: MER/2011/2760. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008835/119.

(120010097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Dragonfly Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.163.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"Le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "DRAGONFLY INVEST S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri, en cours d'inscription au Registre de

Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial C;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 30 décembre 2011;

le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "DRAGONFLY INVEST S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 50.000.-(cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.1 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 500.000.000.-(cinq cents millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5.1. des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 30 décembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.3 des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de EUR 164.581.008,02.-(cent soixante-quatre millions cinq cent quatre-vingt un mille huit Euros et deux Cents), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 50.000.-(cinquante mille Euros) à EUR 164.631.008,02.(cent soixante-quatre millions six cent trente et un mille huit Euros et deux Cents), par la création et l'émission de 16.458.100 (seize millions quatre cent cinquante-huit mille cent) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, le tout à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature de 132.418 (cent trente-deux mille quatre cent dix-huit) actions de Classe C de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B Numéro 105.080.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par la société de droit du Gibraltar FIDCORP LIMITED, dont le siège social est établi à Gibraltar, 6 Watergardens, Suite 24.

V.- Que les 16.458.100 (seize millions quatre cent cinquante-huit mille cent) actions nouvelles ont été souscrites par la société "FIDCORP LIMITED", prédésignée, et libérées intégralement, par apport en nature de 132.418 (cent trente-deux mille quatre cent dix-huit) actions de Classe C de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", prénommée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 29 décembre 2011 par le réviseur d'entreprises indépendant FIDEWA AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 164.581.008,02.-ne correspond pas au moins aux 16.458.100 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 164.631.008,02.-(cent soixante-quatre millions six cent trente et un mille huit Euros et deux Cents), divisé en 16.463.100 (seize millions quatre cent soixante-trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les "Actions").

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.MANGEN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2012. Relation: LAC/2012/891. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012009517/64.

(120010407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Elina Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.092.

Par le présent avis, il convient de noter les changements suivants concernant PCapital SGPS Unipessoal S.A., Gérant unique de la Société:

Le 27 octobre 2011, la Société PCapital SGPS Unipessoal S.A. a fusionné et été absorbée par la Société Privado Holding, SGPS, S.A., ayant pour siège social le 12, rua Mouzinho da Silveira, 1250-167 Lisbonne, Portugal, et enregistré auprès du registre Zona Franca da Madeira, Portugal, sous le numéro 506625249.

De ce fait, le Gérant unique de la Société est désormais Privado Holding, SGPS, S.A.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012010172/16.

(120012047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Autoexpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 19, Op Feileschter.

R.C.S. Luxembourg B 27.168.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 13 Janvier 2012.

Pour AUTOEXPRESS s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012010062/13.

(120011454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Bake Holdco 4 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.403.

Extrait du conseil d'administration de la Société tenue en date du 5 janvier 2012

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 5 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bake HoldCo 4 S.A.

Référence de publication: 2012010068/12.

(120012040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

AVRANCHE Entreprise immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.609.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AVRANCHE Entreprise immobilière S.A.

Référence de publication: 2012010063/11.

(120011986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

B.L.I.C. S.A. - Bureau Luxembourgeois d'Intermédiaire de Commerce, Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 54, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.854.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010065/10.

(120012090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Badger Brewin'Jake s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.072.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 13 Janvier 2012.

Pour Badger Brewin'Jake s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012010066/13.

(120011459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Bendler Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 165.857.479,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.853.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 15 décembre 2011 entre Pepsi-Cola (Bermuda) Limited, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, HM11 Hamilton, Bermuda et immatriculée sous le numéro 270 et PepsiCo (Gibraltar) Limited, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar et immatriculée sous le numéro 90644 les 165.857.479 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00 sont transférées à Pepsi-Cola (Bermuda) Limited:

- PepsiCo (Gibraltar) Limited, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar et immatriculée sous le numéro 90644, devient associé unique de la société à compter du 15 décembre 2011 et détient les 165.857.479 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bendler Investments S.à r.l.

Patrick L.C van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2012010631/20.

(120011530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Convert-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CONVERT-LUX S.A.

Référence de publication: 2012010132/11.

(120011577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.496.

—
In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December at 2.45 p.m. (Luxembourg time).

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

MORGAN STANLEY BYZANTINE S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 126.646, here represented by Maître Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal on 7 December 2011.

The proxy having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of shares representing the entire corporate capital of MORGAN STANLEY ROSETTA INVESTMENTS S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.496, incorporated on 18 April 2007, by deed of Maître Gérard LECUIT residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, number 1265, on 26 June 2007 (the "Company"). Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to decrease the equity ("fonds propres") of the Company by an aggregate amount of GBP 2,015,074,240 (two billion fifteen million seventy four thousand two hundred forty Pounds Sterling) by (i) the cancellation of 11,760,080 (eleven million seven hundred sixty thousand eighty) Class A parts and therefore to decrease the corporate capital of the Company by an amount of GBP 199,921,360 (one hundred ninety nine million nine hundred twenty one thousand three hundred sixty Pounds Sterling) so as to bring it from its present amount of GBP 200,021,371.- (two hundred million twenty one thousand three hundred seventy one Pounds Sterling) to the amount of GBP 100,011 (one hundred thousand eleven Pounds Sterling) represented by 5,883 (five thousand eight hundred eighty three) Class A parts with a nominal value of GBP 17.(seventeen Pounds Sterling), held by it, (ii) the decrease of the legal reserve of the Company for an amount of GBP 19,991,999 (nineteen million nine hundred ninety one thousand nine hundred ninety nine Pounds Sterling), and (iii) the decrease of the share premium of the Company for an amount of GBP 1,795,160,881 (one billion seven hundred ninety five million one hundred sixty thousand eight hundred eighty one Pounds Sterling).

Second resolution

The sole member declares that it accepts (i) the cancellation of the 11,760,080 (eleven million seven hundred sixty thousand eighty) Class A parts of the Company (ii) the decrease of the legal reserve of the Company for an amount of GBP 19,991,999 (nineteen million nine hundred ninety one thousand nine hundred ninety nine Pounds Sterling), and (iii) the decrease of the share premium of the Company for an amount of GBP 1,795,160,881 (one billion seven hundred ninety five million one hundred sixty thousand eight hundred eighty one Pounds Sterling) and accepts the repayment in cash of an amount of GBP 2,015,074,240 (two billion fifteen million seventy four thousand two hundred forty Pounds Sterling), in its favor and, as set forth by law, in full compliance of the rights of possible creditors of the Company.

Third resolution

As a consequence of such decrease of capital and repayment of share premium, the first paragraph of this Article 6 has henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at one hundred thousand eleven Pounds Sterling (GBP 100,011), represented by five thousand eight hundred eighty three (5,883) Class A parts with a nominal value of seventeen Pounds Sterling (GBP 17.-) each (the "Parts"), entirely subscribed for and fully paid up."

Fourth resolution

The sole member of the Company resolved to grant any one manager of the Company, with single signature power, to carry out any required steps relating to the above capital decrease, including the authorization to amend the Company's member(s) register and more generally, to carry out any action in relation to the resolutions of the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1.300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted to the proxy holder, acting as here above stated, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept décembre à 14 heures 45.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY BYZANTINE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.646, représentée par Me Nathalie HOULLE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 7 décembre 2011;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La société prénommée détient la totalité du capital social de MORGAN STANLEY ROSETTA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.496, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2007, numéro 1265 (la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de diminuer les fonds propres de la Société d'un montant total de GBP 2.015.074.240,-(deux milliards quinze millions soixante quatorze mille deux cent quarante Livres Sterling) par (i) l'annulation de 11.760.080 (onze millions sept cent soixante mille quatre vingt) parts sociales de Classe A et par conséquent de réduire le capital social de la Société d'un montant de GBP 199.921.360,- (cent quatre vingt dix neuf millions neuf cent vingt et un mille trois cent soixante Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 200.021.371,- (deux cent millions vingt et un mille trois cent soixante et onze Livres Sterling) au montant de GBP 100.011,- (cent mille onze Livres Sterling) représenté par 5.883 (cinq mille huit cent quatre vingt trois) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de GBP 17,- (dix sept Livres Sterling) chacune, (ii) la réduction de la réserve légale de la Société pour un montant de GBP 19.991.999,- (dix neuf millions neuf cent quatre vingt onze mille neuf cent quatre vingt dix neuf Livres Sterling) et par (iii) la réduction du compte prime d'émission de la Société pour un montant de GBP 1.795.160.881,- (un milliard sept cent quatre vingt quinze millions cent soixante mille huit cent quatre vingt un Livres Sterling).

Deuxième résolution

L'associé unique déclare accepté (i) l'annulation des 11.760.080 (onze millions sept cent soixante mille quatre vingt) parts sociales de Classe A de la Société, (ii) la réduction de la réserve légale de la Société pour un montant de GBP 19.991.999,- (dix neuf millions neuf cent quatre vingt onze mille neuf cent quatre vingt dix neuf Livres Sterling) et (iii) la réduction du compte prime d'émission de la Société d'un montant de GBP 1.795.160.881,- (un milliard sept cent quatre vingt quinze millions cent soixante mille huit cent quatre vingt un Livres Sterling) et accepte le remboursement en numéraire d'un montant de GBP 2.015.074.240,- (deux milliards quinze millions soixante quatorze mille deux cent quarante Livres Sterling), en sa faveur, et, tel que prévu par la loi, en conformité avec les droits des créanciers potentiels de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la réduction de capital qui précède et du remboursement du compte prime d'émission, le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille onze Livres Sterling (GBP 100.011,-) représenté par cinq mille huit cent quatre vingt trois (5.883) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de dix sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute action nécessaire en relation avec la réduction de capital social ci-dessus, incluant l'autorisation de mettre à jour

le registre d'associé(s) de la Société et plus généralement d'effectuer toutes actions en relation avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est passé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17137. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009045/125.

(12009881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

CeFeA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012010094/10.

(120011970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Batiselect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5460 Trintange, 3, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 104.729.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2011 que Monsieur Américo LOPES SILVA, demeurant à 25, rue de Luxembourg, L-3253 Bettembourg, a été nommé administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Heinrich Gerhard Bongardt, décédé, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Fiduciaire comptable B+C s.à r.l.

Référence de publication: 2012010075/13.

(120011593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Boutique Féline Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 104, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 26.545.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012010080/12.

(120011563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Broekhof Holding B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 94.793.

Der alleinige Gesellschafter hat am 18.01.2012 beschlossen,

1. Der Rücktritt von Herrn Carsten SONS mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft wird angenommen.

2. Frau Katharina VON RANDOW, geboren am 18.07.1968 in BONN (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, mit Wirkung zum 31.08.2011 auf unbestimmte Zeit zur Geschäftsführerin der Gesellschaft zu ernennen.

Référence de publication: 2012010084/13.

(120011561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Efforts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 103.444.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 décembre 2011

3^{ème} résolution:

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société EFFORTS S.A. qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de FIDALUX S.A., à savoir au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Pour EFFORTS S.A.

Référence de publication: 2012010188/16.

(120011547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pincton Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 166.156.

STATUTES

In the year two thousand and twelve,
on the sixth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“WILONA GLOBAL S.A.”, a company incorporated and existing under the laws of Panama, established and having its registered office at Arango-Orillac Building, Second Floor, East 54th street Panama-City (Republic of Panama),

here represented by Mrs Valérie WESQUY, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her in Luxembourg, on 05 January 2012.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which it declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of “PINCTON HOLDING S.A. SPF”.

The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality

of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a “société de gestion de patrimoine familial” (“SPF”).

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to five millions euro (5'000'000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 1st Monday of May of each year at 02.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2012.
2. The first annual general meeting shall be held in 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "Wilona Global S.A.", above-mentioned.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (31'000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- Mrs Valérie WESQUY, employee, born in Mont Saint Martin (France) on March 6th, 1968, with professional address 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2.- Mr Vincent CORMEAU, employee, born in Verviers (Belgium) on August 29th, 1960, with professional address 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg;

3.- Mr Roberto DE LUCA, employe, born in Luxembourg on April 13rd, 1973, with professional address 40, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Mrs Valérie WESQUY has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

“SER.COM SARL”, with registered office 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 117 942).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«WILONA GLOBAL S.A.», une société constituée et existant sous les lois de Panama, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac Building, Second Floor, East 54th street Panama-City (République du Panama),

ici représentée par:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 5 janvier 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «PINCTON HOLDING S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq million d'euros (5'000'000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «WILONA GLOBAL S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont St Martin (France) avec adresse professionnelle 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2.- Monsieur Vincent CORMEAU, employé privé, né le 29 août 1960 à Verviers (Belgique) domicilié 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg;

3.- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né le 13 avril 1973 à Luxembourg, avec adresse professionnelle 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Madame Valérie WESQUY est nommée Présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«SER.COM SARL» avec siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 117 942).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2012. Relation: EAC/2012/505. Relation: EAC/2012/505. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008491/334.

(120008924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Lion Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.518.554.599,20.**

Siège social: L-8281 Kehlen, 51, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 163.365.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait pour publication déposé et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés le 11 novembre 2011 sous le numéro L110179085 et publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations numéro 3103 du 16 décembre 2011 avec la référence de publication 2011153766/16:

Par résolution adoptée en date du 10 novembre 2011, l'associé unique de la Société a décidé de remplacer, avec effet immédiat, M. Patrick Verhamme en tant que membre du conseil de gérance par la nomination du nouveau membre du conseil de gérance suivant, pour une période indéterminée:

- M. Kris Van Strydonck, administrateur de société, demeurant professionnellement au 51, rue d'Olm, Z.I., L-8281 Kehlen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lion Lux Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2012010314/19.

(120011224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.070.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 13 Janvier 2012.

Pour Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012010086/13.

(120011456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

CA.P.EQ. Partners HP I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.801.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 décembre 2011.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé en date du 27 décembre 2011 de:

- 1) prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour la Société

CA.P.EQ. Partners S.A.

Vincent Goy / Simone Cimino

Liquidateur

Référence de publication: 2012010642/20.

(120011716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Osram Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 114.859.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 01.06.2011 de la société OSRAM FINANCE & CO SA il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Emile Wirtz, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg Monsieur Michael Ernzerhof, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et de Madame Carole Giovannacci, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. de prolonger le mandat d'administration délégué de Monsieur Michael Ernzerhof jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control Services Administratifs S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 01.06.2011.

OSRAM FINANCE & CO SA

Référence de publication: 2012010402/19.

(120012017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Cochco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 45.412.

Par décision du Conseil d'administration, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 janvier 2012. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour: COCHCO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012010123/18.

(120012139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Concept Factory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.
R.C.S. Luxembourg B 50.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010127/10.

(120012096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 100.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010130/10.

(120012093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.469.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue le 30 décembre 2011, les associés ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012010213/16.

(120011808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 100.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010131/10.

(120012094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 512.125,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date 18 janvier 2012

L'associé unique a décidé de nommer M. Herman Schommarz, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

CPP Investment Board European Holdings, S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2012010133/13.

(120011684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Bolton Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012010826/13.

(120013173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.